

de bataillons canadiens pour le service d'outre-mer?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense): Il a été répondu aujourd'hui à une question de ce genre posée par le député de Pictou (M. Macdonald).

L'hon. M. OLIVER: Je ne pense pas que la réponse faite à la question du député de Pictou, donne le renseignement que je suis désireux d'obtenir.

Je voudrais avoir une déclaration des intentions du Gouvernement à propos de cette question.

Je ne tiens pas particulièrement à avoir des détails; je voudrais savoir jusqu'à quel degré on veut mettre ce système en pratique et sur quel principe on s'appuie pour l'appliquer. Ces cas sont-ils exceptionnels, se présentent-ils pour une raison particulière ou sont-ils conformes à un système bien défini adopté par le Gouvernement?

L'hon. sir EDWARD KEMP: Si le renseignement contenu dans la question à laquelle j'ai répondu n'est pas suffisant, je prendrai note de l'observation de mon honorable ami, et je ferai une déclaration sur ce sujet dans une couple de jours.

#### EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

M. KYTE: Le "Journal-Press" d'aujourd'hui dit que je n'ai pas voté hier sur la motion tendant à la 3e lecture du bill du service militaire et que je n'ai pas déclaré si j'avais pairé ou non. J'ai voté contre la 3e lecture du bill et mon nom est inscrit au hansard comme ayant voté contre.

#### DELAI DANS L'OCTROI DES LETTRES PATENTES RELATIVES AUX CONCESSIONS DE TERRES.

M. McCRAINEY: J'ai reçu un télégramme de M. G. Harmon Jones, secrétaire de la commission des hôpitaux militaires dans la Saskatchewan. Je désire poser une question à ce propos au ministre de l'Intérieur.

Voici le télégramme:

L'établissement sur les terres des soldats réformés de la guerre est sérieusement retardé par le délai dans l'octroi des lettres patentes en raison du défaut de compléter les améliorations. Les amendements ont probablement en vue la suppression de cet empêchement. Dans le cas contraire peut-on apporter quelque méthode de soulagement? La question est urgente et les soldats sont très mécontents à ce sujet.

Je crois savoir que les règlements sont relâchés dans le cas de homesteads appartenant à des soldats revenus du service d'ou-

[L'hon. M. Oliver.]

tre-mer. Je voudrais demander au ministre s'il facilitera l'octroi de ces licences.

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Oui.

L'hon. M. OLIVER: J'ai cru comprendre que le ministre, en réponse au député de Saskatoon (McCraNEY) a dit que les règlements relatifs aux concessions de terre n'étaient pas strictement appliqués aux réformés de la guerre. Cela s'applique-t-il à l'obligation de résidence seulement ou cela comprend-il aussi les travaux?

L'hon. M. ROCHE: Les conditions du décret sont que tout homme qui a obtenu une concession de terre avant de s'enrôler, a droit de se voir compter ses obligations de résidence en son absence. Voilà la question qui est soulevée dans le télégramme que vient de lire mon honorable ami (M. McCraNEY).

L'hon. M. OLIVER: Alors, cette faveur ne s'étend pas aux travaux à faire?

L'hon. M. ROCHE: Non.

#### LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC AU SAGUENAY.

L'hon. M. LEMIEUX: Le ministre des Chemins de fer et des Canaux a-t-il l'intention de déposer un projet de loi concernant le chemin de fer de Québec au Saguenay avant la fin de la présente session?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Il y a déjà quelque temps, j'ai déclaré que j'ai l'intention de déposer un projet de loi à ce sujet.

#### DISCUSSION D'UNE RESOLUTION TENDANT A CREER UN IMPOT SUR LE REVENU.

La Chambre se forme en comité de voies et moyens.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Monsieur le président, la mise à exécution du bill du service militaire, que la Chambre vient d'adopter aura comme conséquence d'augmenter et d'accélérer d'une façon substantielle les frais de guerre du Dominion.

La loi décrète que 100,000 hommes seront ajoutés aux forces expéditionnaires canadiennes. A cause de ces nouvelles dépenses et afin de maintenir le crédit du Canada à la hauteur de ses besoins, l'imposition de nouveaux impôts est devenue nécessaire.